

FONDATION



MILLIONS
D'AMIS

reconnue d'utilité publique

Vente aux enchères de chiens en Mayenne : plus d'une centaine d'animaux déjà épargnés !

Paris, le 5 avril 2019



JURIDIQUE

La Fondation 30 Millions d'Amis avait saisi les autorités concernant la vente de 300 chiens et chiots suite à la liquidation judiciaire d'un élevage près de Laval (53). Son intervention a déclenché une réunion de crise à la préfecture : 104 chiens ont d'ores-et-déjà été « sortis » des enchères pour être confiés aux organismes de protection animale.

Si les autorités semblent actuellement rester sur leur position de maintenir la vente aux enchères de chiens et de chiots d'un élevage de Mayenne placé en liquidation judiciaire, l'intervention de la Fondation 30 Millions d'Amis aura permis d'en sauver plus d'une centaine.

En effet, les prises de position de la Fondation 30 Millions d'Amis et l'indignation de l'opinion publique, largement relayées par les médias, ont conduit les organisateurs des enchères – réunis à la préfecture de Laval le 4 avril – à sortir de la vente quelque 104 chiens pour raison de santé fragile et de non-conformité administrative. Ils seront remis à une association de protection animale, comme le souhaitait la Fondation.

Un début d'espoir

« C'est un début d'espoir pour la Fondation 30 Millions d'Amis, qui maintient néanmoins ses demandes d'annulation de la totalité de la vente aux enchères "par lots" de Shih Tzu, Yorkshire, Chihuahua, Jack Russel, Cocker et autres Golden Retriever... », confirme Reha Hutin, Présidente de la Fondation. Les éléments du dossier ont par ailleurs permis de révéler que l'élevage placé en liquidation judiciaire avait fait l'objet ces derniers mois de plusieurs contrôles des services vétérinaires, relevant de nombreuses irrégularités.

Des parlementaires se mobilisent

Dans les rangs de l'Assemblée nationale, cette vente aux enchères a également suscité indignation et réprobation. Le député LaREM Loïc Dombreval, vétérinaire, président du groupe d'étude « Condition animale » a adressé le 4 avril un communiqué co-signé par 19 parlementaires demandant « [l'annulation de] cette vente », et rappelant que si « la cession d'un animal est légalement encadrée, elle est également soumise à des critères moraux et éthiques, ce qui n'est absolument pas le cas en l'espèce », précisant même qu'il convenait de rappeler inlassablement « qu'un animal n'est pas un objet ». Vincent Ledoux, député du Nord (Agir – la droite constructive) a quant à lui fait savoir sur Twitter qu'il avait déposé une question écrite le 3 avril « pour attirer l'attention du gouvernement sur ce sujet d'éthique et de morale ! ».



Contact médias :

Christel Petit - 06 14 43 11 72 – christel.petit@agence-cpcommunication.fr

Reconnue d'utilité publique, la Fondation 30 Millions d'Amis se bat pour faire progresser le droit des animaux et œuvre sur tous les fronts, depuis plus de 30 ans, pour les défendre et les protéger. Sur le terrain, devant les tribunaux, auprès des autorités, elle combat les maltraitances, les abandons, les trafics... La Fondation 30 Millions d'Amis sensibilise et éduque aussi les nouvelles générations au respect de la vie sous toutes ses formes, pour faire évoluer notre société vers une meilleure considération de l'animal.

FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

reconnue d'utilité publique par décret du 23 mars 1995

75402 Paris Cedex 08 - tel : 01 56 59 04 44

30millionsdamis.fr